



Bulletin d'adhésion pour l'année 2019 PLAB Grand Est / Autour de l'ameublement*

*Fabricants d'articles de décoration, sous-traitants, prestataires de services, pour les secteurs de l'ameublement, de l'aménagement d'espaces de vie et du marché du luxe. Sous réserve de validation de l'adhésion par le Conseil d'administration du PLAB Grand Est.

Entreprise

Nom du dirigeant.....

Personne à contacter.....

Adresse.....

.....

.....

Siret..... Code NAF 2019

N° TVA intracommunautaire : FR

Téléphone.....

Site internet.....

Liste des adresses e-mail destinataires des informations sur les actions du PLAB Grand Est :

1.....

2.....

3.....

4.....

5.....

Le PLAB Grand Est, partenaire de l'Ameublement français et de l'UNAMA

Un adhérent à l'Ameublement français ou à l'UNAMA est adhérent au PLAB Grand Est pour l'année concernée sans paiement de cotisation supplémentaire, sur justification de son adhésion.

Vous souhaitez adhérer à l'Ameublement français ou à l'UNAMA : merci de remplir cette page pour bénéficier des services et actions du PLAB Grand Est. Nous relayerons votre intention d'adhésion auprès de ces organismes.

Barème de cotisation PLAB Grand Est

Le montant de l'adhésion au PLAB Grand Est est calculé en fonction de l'effectif déclaré et doit être justifié par le tableau récapitulatif URSSAF au 31 décembre 2018.

Effectif global justifié de l'entreprise.....

Effectif inférieur ou égal à 10 salariés	143,00 € HT, soit 171,60 € TTC
Effectif compris entre 11 et 20 salariés	264,00 € HT, soit 316,80 € TTC
Effectif compris entre 21 et 50 salariés	550,00 € HT, soit 660,00 € TTC
Effectif supérieur à 50 salariés	770,00 € HT, soit 924,00 € TTC

Je joins un chèque de..... TTC à l'ordre du PLAB Grand Est.

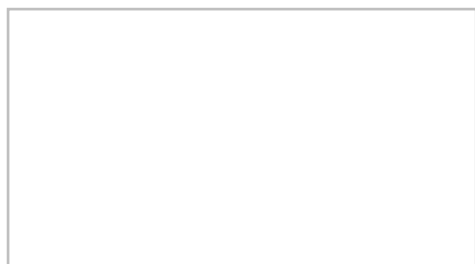
Bulletin et chèque à retourner au siège du PLAB Grand Est : 2, rue du 8 mai 1945 – BP 8 – 88350 LIFFOL-LE-GRAND

Une facture acquittée (HT+TVA) correspondant à votre adhésion 2019 vous sera adressée à l'encaissement du chèque.

Il est nécessaire de signaler au PLAB Grand Est toute procédure en cours ou perte de fonds propres. La réglementation européenne interdit d'attribuer des aides aux entreprises en difficulté : seule la participation aux actions du PLAB Grand Est qui ne sont pas co-financées sera possible.

Fait à....., le

Signature



Cachet de l'entreprise

